

2008/N°09

# Les stupéfiants en prison

## INTRODUCTION

La toxicomanie connaît une croissance véritablement explosive dans les prisons. Le nombre de détenus incarcérés pour des délits en rapport avec la drogue constitue une part importante de la population carcérale. Malgré les nombreux efforts effectués depuis quelques années : la formation des agents pénitentiaires, les études épidémiologiques, les groupes de travail thérapeutique ou encore les différentes plates-formes de concertation, rien ne parvient à inverser cette tendance inquiétante<sup>1</sup>. »

L'usage de drogues en prison est fort répandu : « selon un rapport du Comité Européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, dans certains pays européens, le pourcentage de toxicomanes en prison représente entre 30% et 35% de la population carcérale. D'après une enquête portant sur 25 prisons européennes, 7% des détenus toxicomanes auraient commencé à se faire des injections en prison<sup>2</sup>. »

Les produits circulant le plus sont le cannabis, les benzodiazépines, l'héroïne, la cocaïne et la méthadone. Ces consommations sont particulièrement à hauts risques étant donné que pour un certain nombre il s'agit du contact notamment avec les opiacés. La mortalité

---

1 Mme Van Dermeersch, Sénat de Belgique, Question n°3-836 : Etablissements pénitentiaires. Problématique de la drogue, Bulletin 3-17, session de 2003-2004, <http://www.senate.be/www/?Mival=/publications/viewPubDoc&TID=50336477&LA...>, page 1.

2 Mr Bendettini M., Comité Européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, L'entrée du phénomène de la toxicomanie dans les prisons, CPT (2002) 13, 13 février 2002, page 2.

par suicides et overdoses en prison est 20 fois plus élevée que dans la société.

## CONSOMMATION DANS QUEL BUT ?

Le phénomène de la toxicomanie comprend un ensemble de trois facteurs : « la substance constituant l'aspect pharmacologique, le consommateur constituant quant à lui l'aspect plus psychologique et enfin, l'environnement social, aspect plus sociologique, dans lequel la rencontre entre la substance et le consommateur, se réalise englobant ainsi toutes les expressions relationnelles<sup>3</sup>. »

Cet ensemble crée, de manière générale, dans la société mais bien plus encore dans les établissements pénitentiaires une atmosphère empreinte de violence et de tension.

La consommation de stupéfiants produit également souvent une propagation de maladies transmissibles et infectieuses telle que le VIH ou l'hépatite C. Ainsi J.-P. Jacques s'exprimait en ces termes : « des hommes et des femmes risquent leur immunité, leur peau, leur vie, à l'occasion de leur usage de drogues, en usant mal des produits, dans des actes d'amour ou sexuels ou en partageant des seringues avec un partenaire porteur d'un virus<sup>4</sup>. »

Pourquoi consomment-ils ? De manière générale, les détenus consomment pour différentes raisons : diminuer l'anxiété, procurer une détente, atténuer l'ennui, soulager la douleur, augmenter la force, la résistance, le courage, fuir la réalité ou encore imiter et appartenir au groupe. « En prison, comme ailleurs, circulent des produits psychotropes illicites ou licites. Les conditions mêmes de détention peuvent pousser à la consommation des dits produits

---

3 Mr Bendettini M., Comité Européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, L'entrée du phénomène de la toxicomanie dans les prisons, CPT (2002) 13, 13 février 2002, page 2.

4 La Ligue des Droits de l'Homme, Plate-forme de réduction des risques, Dossier d'information et de sensibilisation, janvier 2008, page 2.

afin de supporter celles-ci, de s'évader, de vivre moins mal le stress inhérent à la privation de liberté<sup>5</sup>. »

Cependant, les conséquences en sont dramatiques. En effet, de nombreux détenus sont déjà décédés d'overdose. Ainsi à la prison de Lantin en juillet 2007<sup>6</sup>, deux détenus sont décédés coup sur coup d'une overdose d'héroïne et de cocaïne. En septembre 2008<sup>7</sup>, c'est à la prison de Brugges que ce constat a pu être dressé : un détenu de 28 ans a été retrouvé mort dans sa cellule avec des restes de drogue à ses côtés.

Ceci n'est cependant qu'une infime partie de ce qu'il se passe réellement dans les prisons. En effet, beaucoup d'informations sont tues ou masquées, de peur que la vérité ne se sache.

## DISPONIBILITÉ : D'OÙ PROVIENNENT TOUS CES PRODUITS ?

L'accès aux drogues illicites est bien plus facile dans l'enceinte de la prison que dans la société. En effet, il est possible d'observer que les drogues illicites sont facilement disponibles en prison pour ceux qui le souhaitent - principalement du cannabis, de l'héroïne et des substances médicamenteuses (benzodiazépines). Tout peut être obtenu en échange d'un paiement : argent, échange de services (prostitution, nettoyage de la cellule) ou de biens (cartes téléphoniques, tabac) et/ou participation au trafic de drogues.

« Différents moyens permettent de se procurer de la drogue en prison. Tous les contacts avec le monde extérieur sont autant d'occasions pour faire entrer de la drogue en prison : au cours

---

5 Marie Absil, FEDITO, Intervention en prison des Services Actifs en Toxicomanies : Principes et propositions, [http://www.fediobxl.be/actualites.php?id\\_actu=74](http://www.fediobxl.be/actualites.php?id_actu=74), page 6.

6 Le Vif l'Express, Overdose à Lantin : mandat d'arrêt requis contre le frère d'une victime, <http://www.levif.be/actualite/belgique/72-56-6336/overdose-a-lantin--mandat-d-arret-...>, 19 juillet 2007.

7 RTL, Overdose à la prison de Bruges : un toxicomane retrouvé mort, <http://www.rtlinfo.be/rtl/news/article/167420/--Overdose+%C3%A0+la+prison+de+Bruges+:+u+n+toxicomane+retrouv+%C3%A9+mort>, dimanche 07 septembre 2008.

des visites (dans les vêtements des visiteurs ou dans leurs cavités corporelles, dans de la nourriture), des transferts ou trajets au tribunal pour le procès, à la suite d'une permission, par courrier (colis). Les drogues cachées dans des balles peuvent être lancées au-delà des murs de la prison. Elles font également l'objet de contrebande par le personnel pénitentiaire<sup>8</sup>. »

Parmi ceux-ci, l'importation directe par les visiteurs ou par les agents pénitentiaires est le mode le plus répandu. Ainsi, par exemple, en mai 2008, deux personnes en possession de drogue ont été appréhendés par la police lors d'une visite à la prison de Lantin: l'un était en possession de plusieurs grammes de haschisch dans ses chaussettes et l'autre cachait de la drogue, emballée dans un sachet, dans sa bouche. Egalement au mois d'août 2008, « une habitante de Flémalle, âgée de 35 ans, a été appréhendée à la prison de Lantin, alors qu'elle rendait visite à son mari détenu. La femme a été fouillée comme tous les visiteurs et, dans l'anse de son sac, on a découvert plusieurs grammes de marijuana que son mari avait demandé de lui fournir. Dans la cellule du mari, les gardiens ont découvert, dans des sacs en plastique, sept anses de sac coupées, ce qui donne à penser que le mari avait déjà reçu de la drogue à sept reprises<sup>9</sup>. »

« En ce qui concerne la distribution et le trafic de drogues, la Belgique fait état d'un trafic au niveau individuel et au niveau de réseaux pyramidaux au sein desquels (comme dans la Communauté) les dealers de haut niveau organisent le commerce de la drogue mais n'en consomment pas eux-mêmes<sup>10</sup>. »

---

8 Prison – Ban Public, Disponibilité et offre de drogues en prison, <http://ar2002.emcdda.eu.int/fr/page72-fr.html>, mercredi 20 avril 2005.

9 La Dernière Heure, Elle apportait de la drogue à son mari en prison, <http://www.dhnet.be/infos/faits-divers/article/220918/elle-apportait-de-la-drogue-a-son-mari-en-prison.html>, 29 août 2008.

10 Prison – Ban Public, Disponibilité et offre de drogues en prison, <http://ar2002.emcdda.eu.int/fr/page72-fr.html>, mercredi 20 avril 2005.

## QUE FAIRE ?

Les FEDITO<sup>11</sup>, Fédérations d'Institutions pour Toxicomanes Wallonne et Bruxellois, affirment avec force l'urgente nécessité de mettre en place des actions de prévention, de réduction des risques et de promotion de la santé en milieu carcéral.

« Les interventions de réduction des risques ne visent ni à encourager ni à décourager l'usage de drogues. Elles doivent s'attacher à rendre accessible l'information sur les risques et les manières de les réduire et, au-delà, à procurer des outils pratiques tels que matériel stérile d'injection, préservatifs, ... Cette approche combinée avec d'autres stratégies d'intervention (prévention, traitement de substitution, soutien psychosocial, ...) permet aux usagers de réduire les risques les plus répandus liés aux consommations et à l'établissement pénitentiaire de prendre ses responsabilités afin de garantir un accès optimal à la santé<sup>12</sup>. »

En matière de prévention, « différentes mesures ont ainsi déjà été mises en place pour faire face au trafic de drogues - de façon systématique ou en cas de suspicion. Il s'agit de fouilles des cellules, de fouilles au corps après les permissions, d'interdiction des colis, de surveillance des visites et d'installation d'un filet au-dessus de la cour de la prison<sup>13</sup>. »

Néanmoins, de nombreux dispositifs ou amélioration de ceux qui existent déjà pourraient être mis en œuvre. Les FEDITO proposent ainsi plusieurs autres mesures. « Une meilleure articulation entre services internes et externes permettrait d'œuvrer pour une qualité de vie optimale tant sur un plan individuel que collectif et faciliterait également le passage de la privation de liberté à la vie en société. Pour ce faire, il est essentiel de favoriser la mise en place de canaux

---

11 Marie Absil, FEDITO, Intervention en prison des Services Actifs en Toxicomanies : Principes et propositions, [http://www.fediobxl.be/actualites.php?id\\_actu=74](http://www.fediobxl.be/actualites.php?id_actu=74).

12 Marie Absil, FEDITO, Intervention en prison des Services Actifs en Toxicomanies : Principes et propositions, [http://www.fediobxl.be/actualites.php?id\\_actu=74](http://www.fediobxl.be/actualites.php?id_actu=74), page 8.

13 Prison – Ban Public, Disponibilité et offre de drogues en prison, <http://ar2002.emcdda.eu.int/fr/page72-fr.html>, mercredi 20 avril 2005.

d'information à utiliser en tenant compte des contraintes telles que le multilinguisme, l'analphabétisme, l'absence d'intimité, ...

Des temps de discussion doivent également être proposés aux détenus usagers de drogues. Des groupes de parole et des programmes de prévention par les pairs existent déjà en prison mais ils pourraient encore se développer et s'affiner notamment sur les questions de santé, de dépendances et des produits psychotropes en prison qu'ils soient prescrits ou non.

Enfin, la mise à disposition d'informations est un premier moyen simple de familiariser les détenus, le personnel et les autres personnes concernées avec cette problématique. Il convient dès lors de constituer un large éventail d'outils informatifs (brochure, vidéo,...) sur la drogue, les maladies liées à la toxicomanie, les possibilités de traitement, ... Ces informations doivent être mises à disposition par les Services médicaux sur simple demande<sup>14</sup>. »

D'autres tentatives pour faire face à ce constat accablant sont également mises en œuvre dans plusieurs prisons du royaume.

Ainsi, au mois de novembre 2007, un projet surprenant et expérimental a été mis en place dans l'aile « 400 » de la prison de Verviers. En effet, un quartier garanti « sans drogue »<sup>15</sup> a été créé et un accompagnement spécifique de détenus pour les aider à décrocher de leurs dépendances a été mis en place. « Un projet qui repose sur deux constats réalistes. D'abord reconnaître que la drogue circule aussi facilement à l'intérieur du système carcéral qu'à l'extérieur. Mais aussi qu'assurer sa réinsertion sociale en sortant de prison est déjà suffisamment difficile pour ne pas y ajouter la gestion des problèmes de toxicomanie et les tentations qu'elle induit. On retrouve, dans ce projet, beaucoup d'aspects des tentatives de sevrage et de réinsertion

14 Marie Absil, FEDITO, *Intervention en prison des Services Actifs en Toxicomanies : Principes et propositions*, [http://www.fediobxl.be/actualites.php?id\\_actu=74](http://www.fediobxl.be/actualites.php?id_actu=74), page 7-8.

15 Le Soir, Eric Renette, *Première évaluation d'un projet pilote à Verviers*, [www.lesoir.be/regions/social-premiere-evaluation-d-2008-02-04-575314.s...](http://www.lesoir.be/regions/social-premiere-evaluation-d-2008-02-04-575314.s...), lundi 04 février 2008, page 1.

qui se déroulent en dehors du milieu carcéral. La prison, en général, ne simplifie pas les choses <sup>16...</sup> »

Six détenus se sont lancés dans l'aventure qui s'est poursuivie à cinq après l'abandon d'un des leurs. L'objectif est d'occuper les détenus un maximum en proposant un programme chargé en activités : sport, culture, formation, ... et en impliquant de nombreux partenaires extérieurs : associations d'aide aux justiciables, écoles de promotion sociale, ...

De manière générale, « l'évolution globale du comportement des cinq pionniers du projet confirme l'amélioration prévisible qui suit l'abandon d'une consommation à problème<sup>17</sup>. »

Cette expérience intéresse déjà d'autres prisons et parmi les autres détenus de la prison de Verviers, extérieurs à l'aile « 400 », des candidats pour un prochain groupe se sont déjà faits connaître.

## CONCLUSION

Un fléau ravage nos prisons : la drogue. Cependant, cela arrange tout le monde, le détenu, les agents pénitentiaires, les médecins, ... En effet, tant que le détenu prend de la drogue, il n'embête personne et « fout la paix » !!

« On ne connaît pas d'exemple d'une seule société humaine qui n'ait eu recours à une drogue ou à un psychotrope quelconque. Il y a et il y aura toujours des personnes qui expérimentent, usent, voire abusent de drogues. Néanmoins l'usage abusif de masse semble être typique du monde contemporain, ce qui soulève des questions légitimes de santé publique. Ce constat, sans écarter le débat sur

---

16 Le Soir, Eric Renette, Première évaluation d'un projet pilote à Verviers, [www.lesoir.be/regions/social-premiere-evaluation-d-2008-02-04-575314.s...](http://www.lesoir.be/regions/social-premiere-evaluation-d-2008-02-04-575314.s...), lundi 04 février 2008, page 2.

17 Le Soir, Eric Renette, Première évaluation d'un projet pilote à Verviers, [www.lesoir.be/regions/social-premiere-evaluation-d-2008-02-04-575314.s...](http://www.lesoir.be/regions/social-premiere-evaluation-d-2008-02-04-575314.s...), lundi 04 février 2008, page 2.



la causalité de l'usage et de l'abus de drogues, doit inspirer des stratégies de réduction de risques conçues dans une logique de santé publique<sup>18</sup>. »

---

18 La Ligue des Droits de l'Homme, Plate-forme de réduction des risques, Dossier d'information et de sensibilisation, janvier 2008, page 4.